

2A

Société par actions simplifiée au capital de 281 350 euros
Siège social : 6 RUE Léo Lagrange - ZA la Bargette
42270 ST PRIEST EN JAREZ
492937438 RCS SAINT ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **ORDINAIRE** **DU 23 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-trois janvier,
A 10 heures,

Les associés de la Société 2A se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Armando ALVES, titulaire de 4220 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société ANOLIS, Représentée par Monsieur Rémy RIOCREUX, gérant, titulaire de 1407 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 5 627 actions sur les 5 627 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Armando ALVES, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Armando ALVES de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Mathieu SAGNARD
Né à SAINT-ETIENNE (Loire) le 6 octobre 1986
De nationalité Français
Demeurant 126 rue de Bel Air, 42210 SAINT LAURENT LA CONCHE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Armando ALVES
Né à POVOA DE VARZIM (Portugal) le 30 janvier 1964
De nationalité Portugaise
Demeurant 9 ALLEE DU FOREZ 42480 LA FOUILLOUSE.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Armando ALVES disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Armando ALVES aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Armando ALVES

Monsieur Mathieu SAGNARD

**La société Anolis
Représentée par Monsieur Rémy RIOCREUX**